



Commune municipale
Route de France 36
2805 Soyhières

Tél. : 032 422 02 27
E-Mail : administration@soyhieres.ch

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Ordinaire
N° de dossier : 2022-00293-O

Requérant(s)	Richard Borer, En Mers 1, 1867 Panex
Auteur du projet	Richard Borer, En Mers 1, 1867 Panex
Description de l'ouvrage	Mise en conformité des bâtiments n° 58A et 58B ainsi que des chemins d'accès qui ont été goudronnés et de la place en groise qui a été agrandie et en partie mise en enrobé bitumineux. Changement d'affectation du bâtiment n° 58B et désassujettissement au droit foncier rural des bâtiments n° 58A et 58B.
Cadastre(s), parcelle(s)	Soyhières, 386
Lieu-dit, rue	Rottbohn, Chemin de la Réselle 58b, 2805 Soyhières
Affectation de la zone	Hors zone à bâtir, -
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Hors zone à bâtir (24 LAT)
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Date de parution du JO	19.08.2022
Début de la publication	22.08.2022
Échéance de la publication	21.09.2022

Ouvrages

Description :

Dimensions : longueur 35.1 m, largeur 17.05 m, hauteur 6 m, hauteur totale 7.52 m.

Genre de construction : matériaux : Façades : Lambrissage bois, couleur brun. Toiture : Plaques ondulées Eternit, couleur brun

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Soyhières, Route de France 36, 2805 Soyhières, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions,



Commune municipale
Route de France 36
2805 Soyhières

Tél. : 032 422 02 27

PAGE 2 DE 2

E-Mail : administration@soyhieres.ch

il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Soyhières, le 19 AOUT 2022

COMMUNE DE SOYHIÈRES

Au nom de la police des constructions


Le maire
Christian Zuber


La secrétaire
Jenny Stettler